



PROGRAMME ACADEMIQUE



Programme de bourses de recherche de l'UEFA

Édition 2017/18

Règlement

Règlement du Programme de bourses de recherche de l'UEFA

1. Conditions de participation

Tout candidat à ce programme doit :

- posséder un doctorat et occuper un poste de chercheur à l'université ou dans un établissement équivalent ; ou
- être inscrit comme étudiant en doctorat auprès d'une université ou d'un établissement équivalent et être en phase de rédaction d'une thèse de doctorat.

Les candidats doivent avoir une excellente connaissance d'au moins une langue officielle de l'UEFA (anglais, français ou allemand).

Aucune candidature commune ne sera acceptée. Le candidat peut néanmoins être assisté par d'autres chercheurs dans son travail. Les noms des autres chercheurs collaborant à la recherche doivent être mentionnés dans le document de candidature de dix pages. Toutefois, l'UEFA considérera le candidat comme son unique interlocuteur et ne mentionnera que son nom (et non pas ceux des autres chercheurs collaborant à la recherche) dans toutes ses communications officielles.

Les propositions de recherche se rapportant aux disciplines suivantes peuvent être soumises au Jury des bourses de recherche de l'UEFA pour examen :

- Économie
- Histoire
- Droit
- Management
- Sciences politiques
- Sociologie
- Sciences médicales

L'objectif principal de l'UEFA est de soutenir des projets de recherche qui possèdent une importance particulière au sein des 55 associations membres. Plus la coopération entre les institutions académiques et les associations nationales est étroite, plus les résultats sont durables pour le football européen. C'est pourquoi tout projet de recherche doit obligatoirement être soutenu par une association nationale à travers une lettre de recommandation.

Les candidats sont donc encouragés à parler de leur projet avec des représentants des associations nationales afin de connaître leurs attentes et leurs besoins, et de définir ensemble la méthodologie de recherche la plus appropriée pour garantir le bon développement du projet en neuf mois.

2. Exigences et procédure relatives aux candidatures

2.1 Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent comprendre l'ensemble des éléments ci-dessous (les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération par le jury) :

- le formulaire de candidature officiel dûment rempli, qui est disponible sur <http://fr.uefa.org/>, dans la section Développement du football -> Enseignement -> La recherche à l'UEFA ;
- un document de candidature de dix pages au maximum décrivant la recherche proposée (voir point 2.2) ;
- un résumé d'une page du document de candidature (voir point 2.2) ;
- si la recherche le justifie – en particulier pour les recherches médicales et les recherches impliquant des personnes mineures –, une lettre attestant que la recherche respecte les principes éthiques ;
- un CV succinct du candidat d'une longueur maximum d'une page ;
- une copie du passeport ou de la carte d'identité du candidat ;
- l'attestation d'inscription auprès d'une université ou d'un établissement équivalent en qualité d'étudiant en doctorat ou la copie du certificat de doctorat et l'attestation d'engagement par une université ou un établissement équivalent ;
- les copies de deux articles académiques publiés par le candidat dans des revues spécialisées ou présentés lors d'une conférence académique ;
- deux lettres de recommandation, dont la première doit être signée par un professeur d'une université ou d'un établissement équivalent différent de celui du candidat et la seconde doit émaner d'un représentant d'une association nationale membre de l'UEFA. Si plusieurs associations nationales soutiennent un même projet de recherche, une seule lettre est suffisante et doit être signée par l'association nationale ayant pris l'initiative. Ces lettres de recommandation doivent attester l'importance de la recherche proposée (pour le monde académique, pour l'association nationale concernée et pour le football européen en général) et la qualité du candidat. Elles doivent être rédigées sur du papier à en-tête officiel et être scannées. Si un candidat soumet une nouvelle candidature portant sur un thème similaire, il peut utiliser les mêmes lettres de recommandation que lors de sa première candidature ;
- la *Déclaration envers l'UEFA* dûment remplie et signée par le candidat, qui est disponible sur <http://fr.uefa.org/>, dans la section Développement du football -> Enseignement -> La recherche à l'UEFA.

L'ensemble du dossier de candidature doit être rédigé dans l'une des trois langues officielles de l'UEFA (anglais, français ou allemand). Il est impératif que tous les candidats lisent le présent *Règlement du Programme de bourses de recherche de l'UEFA* ainsi que la *Déclaration envers l'UEFA* avant de remplir le *Formulaire de candidature*. Veuillez noter qu'en cas de divergences entre les versions anglaise, française et allemande de ces documents de référence, le texte anglais fait foi.

2.2 Structure du document de candidature et du résumé

Le document de candidature, de dix pages au maximum, doit contenir au moins les rubriques suivantes :

- introduction ;
- question(s) et hypothèse(s) de recherche ;
- raison d'être de la recherche (contribution pour l'association/les associations nationale[s] concernée[s] et pour le football européen en général) :

- cette section devrait comporter au moins une page et convaincre le jury de l'importance de la recherche pour l'association/les associations nationale(s) concernée(s) et le football européen en général ;
- résumé de l'état des connaissances et revue de la littérature sur le sujet de recherche ;
- description des recherches effectuées jusqu'à présent par le candidat sur le sujet proposé ou dans des domaines connexes ;
- méthodologie envisagée :
 - cette section devrait comporter au moins une page et expliquer en détail la méthodologie qui sera employée pour la recherche, en indiquant dans quelle mesure elle est la plus appropriée compte tenu de l'objectif, des délais et du budget de la recherche, en montrant qu'elle sera appliquée correctement et en prouvant que le chercheur connaît les dernières avancées méthodologiques dans le domaine ;
- principaux résultats attendus ;
- calendrier détaillé, idéalement présenté en forme d'une illustration :
 - étant donné que la recherche doit être réalisable au cours d'une période de neuf mois, le calendrier devrait commencer au plus tôt le 1^{er} juillet 2017 et se terminer au plus tard le 31 mars 2018. Le calendrier doit prévoir la production d'un rapport intermédiaire, à soumettre le 30 novembre 2017 au plus tard, et d'un rapport final, à soumettre le 31 mars 2018 au plus tard ;
- bibliographie sélective (une page au maximum) ;
- liste des principales publications académiques du candidat (une page au maximum) ;
- liste des bourses accordées précédemment au candidat ;
- budget détaillé en euros, justifiant le montant du financement demandé (au maximum EUR 15 000), idéalement présenté dans la forme d'un tableau :
 - le budget peut notamment couvrir :
 - l'achat de matériel spécifique nécessaire à la recherche (à l'exception d'un ordinateur),
 - le coût de la vie du chercheur (et de cochercheurs potentiels),
 - le coût d'une éventuelle main d'œuvre supplémentaire (p. ex. pour la collecte des données),
 - les frais de voyage et d'hébergement directement liés à la recherche ;
 - le budget ne peut pas couvrir :
 - les frais liés à la publication des résultats (p. ex. participation à des conférences académiques),
 - les frais universitaires ;
 - l'UEFA prendra en charge les frais de déplacement (avion et/ou train en classe économique) et d'hébergement du chercheur et d'un représentant de l'association nationale associée au projet pour la présentation finale des résultats de la recherche au siège de l'UEFA à Nyon (Suisse) en mai ou juin 2018.

Le document de candidature doit être dactylographié en taille 12 (interligne de 1,5) sur des pages A4 détachées et numérotées. **Aucun document de candidature de plus de dix pages ou utilisant un autre format ne sera accepté.**

Les candidats doivent également joindre, dans un document séparé, un résumé d'une page de leur document de candidature. Le résumé doit être dactylographié en taille 12 (interligne simple). Ce résumé doit mentionner la raison d'être de la recherche (contribution pour les associations nationales et pour le

football européen en général, en précisant en quoi la recherche leur profitera tout particulièrement et pourquoi), la/les question(s) et hypothèse(s) de la recherche, la méthodologie envisagée et le montant total du financement demandé.

2.3 Soumission du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'UEFA par courrier électronique à universities@uefa.ch. Afin d'être prises en compte pour l'édition 2017/18 du Programme de bourses de recherche, les candidatures doivent parvenir à l'UEFA au plus tard le 31 mars 2017 à 24h00 CET. L'Administration de l'UEFA accusera réception de tous les dossiers de candidature par e-mail.

Afin de faciliter le traitement des dossiers par l'UEFA, chaque candidat est tenu de respecter la convention suivante concernant les noms donnés aux fichiers électroniques faisant partie de son dossier de candidature : Année_NomPrénom_Nom du document.

Veuillez suivre l'exemple ci-dessous du candidat fictif Albert Einstein :

2017_EinsteinAlbert_Formulaire de candidature

2017_EinsteinAlbert_Dossier de candidature_10 pages

2017_EinsteinAlbert_Dossier de candidature_Résumé

2017_EinsteinAlbert_Respect des principes éthiques

2017_EinsteinAlbert_CV_1 page

2017_EinsteinAlbert_ID ou 2017_EinsteinAlbert_Passeport

2017_EinsteinAlbert_Attestation inscription université ou 2017_EinsteinAlbert_Attestation d'engagement université

2017_EinsteinAlbert_Article scientifique 1

2017_EinsteinAlbert_Article scientifique 2

2017_EinsteinAlbert_Lettre de recommandation_Université

2017_EinsteinAlbert_Lettre de recommandation_Association nationale

2017_EinsteinAlbert_Déclaration envers l'UEFA

Les fichiers de candidature qui ne respectent pas la convention de nomination présentée ci-dessus seront refusés par l'UEFA.

3. Procédure de sélection

Les candidatures qui répondent à l'ensemble des exigences définies dans le présent document seront examinées par le Jury des bourses de recherche de l'UEFA. Ce jury comprend un président, des représentants de la famille du football européen et des universitaires renommés sur le plan international pour leur travail dans le domaine du football ou d'autres sports en Europe. L'Administration de l'UEFA sera impliquée dans le processus de présélection des dossiers et à titre consultatif dans les phases ultérieures du processus.

Le jury étudiera les candidatures exclusivement sur la base de critères objectifs, principalement ceux mentionnés ci-dessous :

- **importance de la recherche pour l'UEFA et ses associations membres ;**
- **dimension européenne** (le projet présente-t-il un intérêt géographiquement limité ou possède-t-il une envergure européenne ?) **et répliquabilité des résultats** (est-ce que la recherche conduira à l'identification de bonnes pratiques pouvant être utiles à d'autres associations nationales ?) ;
- impact potentiel des résultats de la recherche sur la prise de décisions (les résultats de la recherche pourront-ils être utilisés pour améliorer les processus, les structures ou les règlements actuels ?) ;
- caractère novateur de la recherche (la recherche proposée fait-elle progresser l'état des connaissances existantes ou, au minimum, offre-t-elle une interprétation inédite des recherches effectuées à ce jour dans le domaine ?) ;
- rigueur académique (le cadre théorique est-il solide ? L'état des connaissances existantes a-t-il été pris en compte ?) ;
- faisabilité du projet (le projet peut-il être mené de manière réaliste dans les délais proposés ?) ;
- clarté de la proposition (la proposition est-elle bien structurée et bien présentée ?) ;
- qualité des documents annexés (quelle est la valeur des précédents travaux du candidat ? Les lettres de recommandation sont-elles convaincantes ?).

En principe, le jury accordera un total de six bourses soutenues par six associations nationales différentes, et décidera du niveau de financement octroyé dans chaque cas (au maximum EUR 15 000 par bourse). En règle générale, le jury accordera au moins une bourse à un projet portant sur les sciences médicales. Néanmoins, en fonction de la qualité des propositions reçues, le jury pourra également décider d'accorder un nombre inférieur de bourses, de ne pas accorder de bourse à un projet portant sur les sciences médicales et/ou d'accorder des bourses à un maximum de deux projets soutenus par une même association nationale. Le niveau de financement octroyé dans chaque cas peut être supérieur ou inférieur à celui demandé par le candidat.

Le processus de sélection du Programme de bourses de recherche de l'UEFA comprend trois étapes :

1. Les candidatures sont examinées par l'Administration de l'UEFA, et toutes les propositions qui ne répondent pas aux standards requis ou aux critères du Programme de bourses de recherche de l'UEFA sont écartées. Si le nombre de candidatures est élevé, les propositions qui devraient avoir un impact potentiel moins important sur le football européen en général sont également éliminées à ce stade de présélection.
2. Un minimum d'au moins deux membres du Jury des bourses de recherche de l'UEFA examinent les propositions présélectionnées ; ils évaluent et commentent les propositions. Chaque dossier est également transmis à un spécialiste de l'Administration de l'UEFA travaillant dans le domaine couvert par la proposition de recherche. Les propositions de recherche qui reçoivent les meilleures évaluations accèdent à la troisième et dernière étape.
3. Les propositions sélectionnées à l'issue de la deuxième étape sont examinées par les membres du Jury des bourses de recherche de l'UEFA. Les candidatures sont ensuite discutées lors de la séance annuelle du jury, et une décision est prise concernant les propositions qui recevront une bourse de l'UEFA.

Les candidats seront informés de la décision du jury au plus tard le 30 juin 2017. Chaque candidat peut demander à consulter les principales remarques concernant son dossier. Les décisions du jury sont définitives et tout recours est exclu.

Les candidats ne peuvent pas soumettre deux fois la même proposition de projet sans y avoir apporté des changements significatifs. Par ailleurs, ils ne peuvent pas déposer un projet de recherche portant sur la même thématique plus de deux fois de suite. Ils ne peuvent pas non plus soumettre plusieurs projets au cours du même cycle du Programme de bourses de recherche de l'UEFA. Enfin, un chercheur ayant obtenu une bourse de recherche de l'UEFA ne peut pas soumettre de nouvelle candidature ni faire partie d'une équipe de recherche soumettant une candidature lors des deux éditions suivantes du programme.

4. Procédure de paiement et obligations des bénéficiaires

Lors de la soumission du dossier, chaque candidat doit préalablement signer la *Déclaration envers l'UEFA*, relative à la confidentialité, à la protection des données, à la propriété intellectuelle, aux restrictions concernant la publication et la présentation publique, ainsi qu'aux conditions de versement et de remboursement éventuel de la bourse en cas de violation de clauses figurant dans la déclaration. Les candidats doivent donc lire et comprendre intégralement la déclaration avant de soumettre leur projet de recherche à l'UEFA. La déclaration peut être obtenue sur <http://fr.uefa.org/>, dans la section Développement du football -> Enseignement -> La recherche à l'UEFA. Si le dossier d'un candidat ne contient pas la *Déclaration envers l'UEFA* signée lors de sa soumission, il ne pourra pas être considéré comme valide et ne recevra pas la bourse correspondante. Si d'autres chercheurs que le bénéficiaire de la bourse sont directement impliqués dans la recherche, ils doivent également signer la *Déclaration envers l'UEFA* lors de la soumission du dossier.

Lors de la soumission du dossier, chaque candidat s'engage à prendre connaissance des *Directives relatives à l'utilisation des archives de l'UEFA par des utilisateurs externes* et à effectuer les démarches nécessaires auprès des services concernés de l'UEFA si le projet de recherche soumis requiert d'accéder aux archives de l'UEFA. Ce document est disponible sur <http://fr.uefa.org/>, dans la section Développement du football -> Enseignement -> La recherche à l'UEFA.

Les bourses sont payées en trois versements. Le chercheur recevra un tiers du montant au début du projet (en juin 2017). Un second versement sera effectué en janvier 2018, après approbation par l'UEFA du rapport intermédiaire de 15 pages environ (à remettre d'ici au 30 novembre 2017 au plus tard). Le dernier versement sera effectué après l'approbation par l'UEFA du rapport final (de 40 pages environ, hors annexes). Les rapports finaux doivent être soumis au plus tard le 31 mars 2018. Le rapport final doit être produit spécifiquement pour l'association nationale/les associations nationales. Il ne peut notamment pas s'agir d'un article de journal ni d'une partie de la thèse du chercheur. Un exemplaire sous forme électronique et cinq exemplaires en format papier du rapport final doivent être remis à l'UEFA. Pour le rapport intermédiaire, seul un exemplaire sous forme électronique est requis.

Les principaux résultats du chercheur et ses recommandations devront être présentés en mai ou en juin 2018 à l'UEFA. Cette présentation, d'une durée de 20 minutes, se déroulera à l'UEFA, devant le Jury des bourses de recherche de l'UEFA, un représentant de l'association nationale concernée et des experts de l'Administration de l'UEFA. Elle sera suivie d'une séance de questions-réponses d'environ 25 minutes. Il est aussi vivement recommandé qu'une présentation ait lieu au siège de l'association ayant pris l'initiative, en accord entre le chercheur et cette/ces dernière(s).

L'UEFA peut demander au chercheur d'envoyer des informations sur l'état d'avancement de sa recherche ainsi que sur les résultats obtenus à tout moment durant la procédure de recherche. Elle peut également lui demander de soumettre une liste de ses dépenses en rapport avec le projet de recherche soutenu par l'UEFA.

5. Coordonnées

Programme de bourses de recherche de l'UEFA

UEFA

Division Associations nationales

Route de Genève 46

CH-1260 Nyon

Suisse

E-mail : universities@uefa.ch

Tél. +41 (0) 848 00 2727



UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SWITZERLAND
TELEPHONE: +41 848 00 27 27
TELEFAX: +41 848 01 27 27
UEFA.com

WE CARE ABOUT FOOTBALL
